

Revenus des ménages par habitant

27 557 €

Montant du revenu disponible ajusté net des ménages wallons, par habitant, en 2020

Structure des revenus des ménages pour l'année 2020

	Euros par habitant				En pourcentage du total des revenus primaires			
	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Belgique	Wallonie	Bruxelles	Flandre	Belgique
Excédent d'exploitation	704	976	992	899	3	4	3	3
Revenu mixte	1 923	2 186	2 782	2 447	8	9	10	9
Rémunération des salariés	18 676	18 927	22 088	20 671	81	79	78	79
Revenus de la propriété	1 644	1 859	2 521	2 173	7	8	9	8
Solde des revenus primaires nets	22 948	23 948	28 383	26 190	100	100	100	100
Prestations sociales autres que transferts sociaux en nature	9 156	7 641	9 128	8 979	40	32	32	34
Autres transferts courants	- 104	- 396	- 267	- 229	0	- 2	- 1	- 1
Impôts courants sur le revenu, le patrimoine, ...	-4 314	-3 827	-5 479	-4 935	- 19	- 16	- 19	- 19
Cotisations sociales	-6 992	-6 692	-8 251	-7 687	- 30	-28	- 29	- 29
Revenu disponible net	20 693	20 672	23 513	22 318	90	86	83	85
Transferts sociaux en nature	6 864	6 791	6 754	6 793	30	28	24	26
Revenu disponible ajusté net	27 557	27 462	30 267	29 111	120	115	107	111

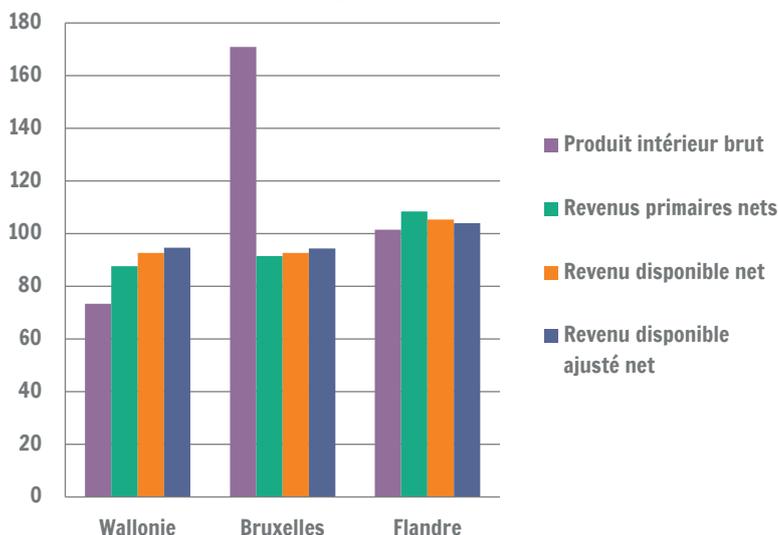
Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (février 2023)

Le revenu disponible net des ménages s'élève, en 2020, à 20 693 euros par an et par habitant en Wallonie. La majeure partie des revenus provient de la participation des ménages à l'activité économique. Il s'agit des revenus dits primaires qui s'élèvent en Wallonie à 22 948 euros par habitant et sont composés de la rémunération des salariés, des revenus immobiliers et mobiliers ainsi que du revenu mixte, qui est propre aux personnes indépendantes. Pour passer au revenu disponible qui est le revenu monétaire « poche » qui sera consacré à la consommation finale ou à l'épargne, il faut déduire les cotisations sociales et les impôts courants et ajouter les prestations sociales ainsi que divers transferts. Au total, ces taxes et transferts réduisent donc le niveau de revenu en Wallonie. Toutefois, l'Etat consacre une partie de ses recettes à des transferts sociaux en nature (principalement pour l'enseignement et les soins de santé) considérés comme étant au bénéfice individuel des ménages. En tenant compte de ces transferts, on obtient un revenu disponible ajusté de 27 557 euros qui dépasse donc à nouveau les revenus primaires.

Les revenus wallons ont une part plus importante de rémunération des salariés et moins de revenus mobiliers et immobiliers. La redistribution des revenus a un effet plus important pour le revenu des Wallon-nes, puisque le revenu disponible net s'élève à 90,2 % du solde des revenus primaires nets contre 86,3 % à Bruxelles et 82,8 % en Flandre. En 2020, étant donné les mesures prises par les gouvernements, la redistribution a un impact plus important que les autres années. Les transferts sociaux en nature, par habitant, ont des valeurs relativement proches entre les trois régions et donc un poids relativement plus important dans le revenu des ménages wallons. En Wallonie et à Bruxelles, les ménages ont un revenu disponible ajusté net largement plus haut que leur revenu primaire net tout en étant supérieur en Flandre contrairement aux autres années en raison des mesures de soutien aux ménages prises par les différents gouvernements.

Revenus des ménages par habitant

PIB et revenus par habitant (Belgique = 100)



Ce graphique montre que le PIB par habitant à Bruxelles est de loin supérieur à la moyenne belge. La région concentre en effet sur son territoire une activité économique importante. En revanche, les revenus primaires, disponibles et disponibles ajustés de ses habitants sont inférieurs. À l'inverse, tant les Wallonnes que les Flamand-es sont rémunérés pour leur participation à une activité économique réalisée en dehors de leur territoire, à Bruxelles en particulier. Cela remonte leur position relative en termes de revenus primaires en comparaison du PIB. En outre, en Wallonie, le système de redistribution, via les transferts monétaires ou en nature, permet de rapprocher le revenu des habitants de la moyenne nationale (87,6 % pour les revenus primaires contre 94,7 % pour le revenu disponible ajusté net).

Sources : ICN ; Calculs : IWEPS (février 2023)

Revenu disponible ajusté brut par habitant - en standard de pouvoir d'achat (SPA)

Année 2020	Euros (SPA)	Indices (Belgique = 100)
Wallonie	24 718	93,7
Belgique	26 376	100,0
Allemagne	29 689	112,6
France	25 926	98,3
Pays-Bas	27 108	102,8
Zone euro	24 450	92,7
EU-27	23 044	87,4

En 2020, le revenu disponible ajusté brut des Wallonnes était de 24 718 unités en standard de pouvoir d'achat (SPA) et donc supérieur à la moyenne de l'Union des 27 (7,3 % en plus).

La valeur la plus élevée, en Belgique, se retrouve en Flandre et puis à Bruxelles. Le revenu disponible ajusté brut wallon est semblable, en euros SPA, à la moyenne de la Zone euro et des pays frontaliers. En outre, le revenu disponible ajusté brut des Wallonnes se situe sous la moyenne belge, de l'ordre de 6,3 %.

Sources : Eurostat, ICN ; Calculs : IWEPS (février 2023)

Définitions et sources

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés chaque année en février par l'ICN qui a également intégré en 2017 les dépenses de consommation finale et l'épargne des ménages. Le passage des montants nets en bruts s'effectue avec la consommation de capital fixe qui est répartie entre les régions principalement via l'excédent d'exploitation.

Le revenu disponible ajusté brut des ménages, par personne, exprimé en SPA se calcule comme le revenu disponible ajusté brut des ménages et des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM) divisé par les parités de pouvoir d'achat (PPA) de la consommation individuelle effective des ménages et par la population.

Pertinence et limites

En incluant les transferts sociaux en nature, le revenu disponible ajusté améliore la comparabilité des niveaux de vie entre pays où le financement de services d'éducation ou de santé varie fortement. Pour permettre cette comparaison, il convient en outre de corriger le revenu afin de tenir compte des différences de prix, et donc de pouvoir d'achat entre pays. Cette correction est identique pour chaque région d'un même pays.

Il faut également signaler qu'Eurostat présente le revenu disponible ajusté brut des ménages augmenté de celui des ISBLSM. Ce dernier n'est pas disponible au niveau régional. Cependant, son poids est très faible au niveau national (0,2 % du total en 2020).

Pour en savoir plus : <http://www.iweps.be/publication/comptes-regionaux-2021/>

Personne de contact : [Yves Tilman](mailto:Yves.Tilman@iweps.be) (y.tilman@iweps.be) / prochaine mise à jour : mars 2024